



Politique d'accueil des personnes en situation de handicap (PSH)

L'accès à la formation des personnes en situation de handicap est un droit pour celles-ci et un devoir pour les organismes de formation. Le CoDES 05 est en alerte sur la question des PSH et de la législation qui l'encadre. Au sein du CoDES 05, les équipes s'informent régulièrement sur le handicap, en vue d'acquies et d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous, et le cas échéant proposer des aménagements.

Dans la mesure du possible nous recherchons des solutions (aménagements raisonnables, adaptation des supports de formation-utilisation d'une police plus lisible ou impression de supports de formation en cas de besoin, location des salles attestées PMR, méthode pédagogique, etc...) pour permettre à toute personne en situation de handicap d'avoir la plus grande autonomie possible, de se déplacer plus librement et d'avoir la possibilité de bénéficier pleinement, autant que les personnes valides aux formations que nous proposons. Nous sommes en lien avec la RHF - Ressource Handicap Formation Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agefiph, pour bénéficier d'un appui concernant l'accueil et l'orientation en fonction des besoins spécifiques et des situations individuelles.

Nous avons un référent handicap formé dont les missions sont les suivantes :

- Impulser une dynamique handicap à travers des actions de sensibilisation auprès des référents pédagogiques et plus largement des équipes ;
- Entretenir les relations partenariales avec les acteurs du territoire, les structures spécialisées et non spécialisées qui orientent le public en situation de handicap ;
- Assurer une veille sur le handicap (participation aux modules de formation proposés dans le programme de professionnalisation à destination des OF et CFA, participation aux ateliers du Réseau des Référents Handicap en OF/CFA ;
- Evaluer pour une amélioration continue des pratiques au sein de la structure.

En général, nous prenons en compte les contraintes particulières des PSH. Lorsque nous ne disposons pas des moyens logistiques, pédagogiques, humains, etc... pour pouvoir accueillir et former les personnes en situation de handicap, nous sollicitons les prestations de l'Agefiph, notamment son service RHF – Ressource Handicap Formation, avec lequel nous collaborons, pour avoir un appui concernant l'orientation en fonction des besoins spécifiques, et des situations individuelles, mais aussi, pour nous aider à construire des réponses adaptées aux attentes des personnes, et trouver des solutions de compensation en vue d'offrir une bonne expérience de formation aux PSH.

Lorsque nous ne pouvons pas former les PSH, du fait de l'incompatibilité de leurs besoins ou de leurs handicaps par rapport à notre offre de formation, nous les réorientons vers des acteurs compétents susceptibles de mieux les accompagner.

CoDES 05 - Comité Départemental d'Education pour la Santé des Hautes-Alpes

Siège : 6 Impasse de Bonne – 05000 GAP

04 92 53 58 72 – codes05@codes05.org – www.codes05.org

Association non assujettie à la TVA - SIRET 37766817300059 - APE/NAF 8899 B

Organisme de formation enregistré sous le n° 93 05 00 32 505 auprès du Préfet de la Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur -

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Le CoDES 05 est certifié Référentiel National Qualité / Qualiopi : 97241

Inscription en ligne : <https://www.codes05.org/>